

Fiducie canadienne de bourses d'études – Régime d'épargne individuel

États financiers audités et
rapport de la direction sur le rendement du fonds
31 octobre 2025 et 2024



Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	5
Rapport de l'auditeur indépendant	5
États de la situation financière	7
États du résultat global	8
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	10
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé	11
Notes annexes	12

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cst.org ou le site Web de SEDAR+ à www.sedarplus.ca, en appelant notre service à la clientèle au 1 877 333-7377 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière importante au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse cstplan@cst.org.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du Régime consiste à protéger le capital des souscripteurs (les « contributions » nettes ou le « capital ») tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent.

Le Régime investit le capital et les subventions gouvernementales reçus dans une combinaison de titres à revenu fixe gouvernementaux et d'obligations de sociétés canadiennes notés BBB ou mieux. Le revenu réalisé sur le capital et les subventions gouvernementales (le « revenu ») est investi en titres de créance émis par des sociétés, y compris des titres de créance assortis de la note BBB ou d'une note supérieure, et en FNB d'actions mondiales.

Le Régime effectue ses investissements selon une composition stratégique des actifs, lesquels sont investis et gérés par Gestion d'actifs C.S.T. Inc. Les titres à revenu fixe du gouvernement du Canada et les obligations de sociétés canadiennes du Régime sont répartis entre différents secteurs de marché et en fonction de diverses échéances, au choix du gestionnaire de portefeuille, sous réserve de nos politiques et de nos mandats de placement. Les actions du Régime sont réparties entre des FNB canadiens ou américains qui reproduisent le rendement de divers indices boursiers, y compris l'indice MSCI All Country World ex Canada.

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement

significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du régime

Pour l'exercice, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à 5,7 %, par rapport au rendement de 7,6 % de l'indice de référence de notre politique de placement (l'« indice de référence ») et au rendement de 4,4 % de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada (l'« indice général »). Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 1,3 %, tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été inférieur à celui de l'indice de référence. Ce rendement inférieur résulte principalement de la pondération plus élevée du Régime en obligations gouvernementales à faible rendement et de haute qualité par rapport à la composante de l'indice obligataire de l'indice de référence.

En comparaison de l'indice général, la pondération du Régime en actions a eu une incidence favorable sur son rendement relatif.

Retour sur l'économie

En avril 2025, les États-Unis ont annoncé l'imposition de droits de douane à grande échelle à la majorité de leurs partenaires commerciaux mondiaux. La volatilité des marchés, les perturbations économiques et la renégociation des politiques commerciales qui

s'en sont suivies ont entraîné une révision à la baisse des projections de croissance mondiale. Dans sa publication d'octobre 2025, le Fonds monétaire international (le « FMI ») a prévu que le taux de croissance mondiale diminuera légèrement pour passer de 3,2 % en 2025 à 3,1 % en 2026. Le FMI a également souligné que les risques relatifs à la croissance mondiale demeurent élevés en général. En raison de ce ralentissement attendu de la croissance, les prévisions d'inflation mondiale ont été révisées à la baisse pour s'établir à une moyenne d'environ 4,5 % en 2025. Toutefois, dans certaines régions comme les États-Unis, l'inflation devrait rester supérieure à la cible, alors que les risques demeurent orientés vers une hausse. Le FMI et la Banque du Canada ont notamment indiqué que l'inflation est alimentée par des facteurs structurels, comme la reconfiguration de la chaîne d'approvisionnement, plutôt que seulement par la demande cyclique. Cette situation pose un défi pour les banques centrales, car les politiques monétaires n'ont pas nécessairement d'incidence sur les facteurs structurels. Par conséquent, de nombreuses économies développées ont choisi de lutter contre la stagnation économique et la faiblesse de la demande au moyen d'un assouplissement de leur politique monétaire.

La Banque du Canada (la « BDC ») réduit son taux directeur depuis juin 2024, en partie en raison des répercussions économiques des droits de douane imposés par les États-Unis. Au cours de l'exercice, la BDC a abaissé son taux directeur à plusieurs reprises, en commençant par une réduction de 50 points de base en décembre, suivie de quatre autres baisses de 0,25 %, ce qui a porté le taux à 2,25 % à la fin de l'exercice, en réaction à la conjoncture économique défavorable. Dans son Rapport sur la politique monétaire d'octobre 2025, la BDC a fait état d'une contraction de 1,6 % de l'économie canadienne au deuxième trimestre de 2025, et elle a prévu une croissance du PIB de 0,75 % en moyenne au second semestre de 2025. Le marché du travail canadien a continué de montrer des signes de ralentissement, et le taux de chômage a augmenté pour atteindre 7,1 % en août, avant de s'améliorer légèrement pour s'établir à 6,9 % à la fin de l'exercice. L'inflation canadienne, mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation, a fortement augmenté en février, puis a fluctué pour finalement s'établir à 2,4 % en septembre 2025. Le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain au cours du premier semestre de l'exercice 2025, puis s'est redressé pendant le reste de l'exercice pour s'établir légèrement au-dessus de la barre des 71 cents à la fin d'octobre.

Compte tenu de ce contexte économique et de l'assouplissement des taux d'intérêt, les marchés canadiens des titres à revenu fixe ont encore une fois affiché des rendements annuels positifs, comme en témoigne le rendement de 4,7 % de l'indice obligataire universel FTSE Canada au cours de l'exercice. La courbe des taux s'est à la fois redressée et déplacée vers le bas au cours de l'exercice, et les obligations dont l'échéance est plus courte ont été mieux avantagées que celles dont l'échéance est plus longue. Par conséquent, l'indice obligataire à court terme FTSE Canada a affiché un rendement annuel de 4,9 %, contre 2,7 % pour l'indice obligataire à long terme. Le resserrement des écarts a permis aux obligations canadiennes non gouvernementales de première qualité de générer un rendement de 6,5 % pour la même période, comme en témoigne l'indice d'obligations de sociétés FTSE Canada. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE, l'indice de référence pour les titres du marché monétaire à plus faible risque, a enregistré un rendement de 3,1 % pour l'exercice.

Malgré les facteurs défavorables liés à l'économie mondiale et l'incertitude liée au contexte commercial mondial, les gains exceptionnels obtenus sur les marchés boursiers à l'exercice précédent se sont poursuivis, et plusieurs indices principaux ont profité de la baisse des taux ainsi que de l'enthousiasme entourant l'IA et les métaux précieux. L'indice S&P/TSX composé plafonné du Canada a généré un rendement de 28,7 % pour l'exercice, et 9 des 11 secteurs de l'indice ont affiché un rendement positif, les secteurs des technologies de l'information et des matières ayant obtenu les meilleurs rendements. Les actions américaines ont maintenu leur vigueur, l'indice S&P 500 ayant augmenté de 21,6 %, un bond rendu possible par les actions du secteur des technologies. Les marchés boursiers hors de l'Amérique du Nord ont enregistré des rendements annuels à deux chiffres, l'indice MSCI EAFE IMI ayant augmenté de 23,9 %, suivi de l'indice MSCI Emerging Markets IMI qui a gagné 26,7 % (en dollars canadiens dans les deux cas).

Événements récents et autres renseignements

Nous sommes d'avis que notre stratégie de placement et notre philosophie de gestion prudente continueront à fournir de la valeur à long terme à notre Régime. Comme toujours, notre but est de protéger le capital et d'offrir un rendement raisonnable, conforme aux lignes directrices de notre politique en matière de placements et à notre tolérance, aux risques à nos souscripteurs et à nos bénéficiaires.

Faits saillants financiers et d'exploitation (avec chiffres correspondants)

Le tableau qui suit présente les principales informations financières du Régime et a pour objet de vous aider à comprendre le rendement financier du Régime pour les cinq derniers exercices. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)	2025	2024	2023	2022	2021
États de la situation financière					
Actif total	12 642 \$	11 992 \$	9 980 \$	9 132 \$	10 519 \$
Actif net	12 463	11 841	9 834	8 950	10 295
Variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (%)	5,3 %	20,4 %	9,9 %	(13,1) %	(3,1) %
États du résultat global					
Revenu net (perte nette) de placement	633 \$	763 \$	287 \$	(448) \$	33 \$
États des variations de l'actif net					
Paielements d'aide aux études	(525) \$	(441) \$	(418) \$	(381) \$	(311) \$
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(74)	(58)	(82)	(16)	104
Paielements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(456)	(424)	(372)	(501)	(393)
Autres					
Nombre total de conventions	3 337	3 357	3 314	3 189	3 339
Variation du nombre total de conventions (%)	(0,6) %	1,3 %	3,9 %	(4,5) %	(2,2) %

Frais de gestion

Frais d'administration

Des frais d'administration de 135 milliers de dollars (2024 – 120 milliers de dollars), qui comprennent les frais d'administration et de traitement ainsi que les charges liées à l'information financière du Régime, ont été versés à la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), le promoteur et administrateur du Régime, conformément aux conventions de régime d'épargne-études des souscripteurs. L'administration du Régime englobe les services de traitement et ceux des centres d'appels liés aux nouvelles conventions, les subventions gouvernementales, les modifications, les résiliations et les échéances du Régime, ainsi que les paiements d'aide aux études (« PAE »). Les frais d'administration annuels sont établis à 1,0 % du montant total des cotisations nettes, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur ces montants, sous réserve des impôts applicables, et ils sont payés chaque mois.

La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, Épargne CST, qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. Épargne CST est le distributeur exclusif des régimes de la Fiducie canadienne de bourses d'études.

En contrepartie de ses services d'administration, Épargne CST reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services d'administration est renouvelable annuellement.

Frais de gestion de portefeuille

Les frais de gestion de placements annuels liés au Régime, compte tenu des impôts, se sont établis à 0,13 % (2024 – 0,13 %) de la

valeur de marché moyenne des actifs selon les conventions de gestion de placements conclues avec les gestionnaires de portefeuille. En retour, les gestionnaires de portefeuille offrent des services-conseils en matière de placement et des services de gestion de compte discrétionnaires en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la négociation de titres.

Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde

Le Régime verse des frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde à Fiducie RBC Services aux investisseurs pour régler toutes les opérations de placement, pour payer les frais engagés et pour verser les PAE et d'autres sommes conformément aux modalités de la convention du Régime. En 2025, les frais ainsi imputés au Régime se sont élevés à 4 milliers de dollars (2024 – 3 milliers de dollars), et représentent, compte tenu des impôts, 0,03 % (2024 – 0,03 %) de la valeur de marché moyenne des actifs.

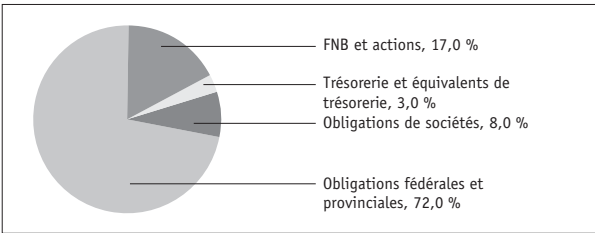
Aperçu du fonds de placement du Régime

Le total du fonds de placement du Régime est composé du capital, de l'actif se rapportant aux subventions gouvernementales et du revenu pour toutes les conventions de régime d'épargne-études qui n'ont pas encore été versés aux bénéficiaires ou retirés par les souscripteurs.

Le total du fonds de placement du Régime, tel qu'il est présenté et défini dans le présent rapport, reflète uniquement le capital, les subventions gouvernementales et le revenu.

Le graphique suivant illustre le total du fonds de placement du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2025



Le tableau ci-dessous présente en détail les 25 principales positions acheteur comprises dans le total du fonds de placement du Régime. Le Régime n'a pas le droit de détenir des positions vendeur sur des titres.

Émetteur	Taux d'intérêt	Date d'échéance	% de l'actif du portefeuille du Régime
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF			17,0 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 juin 2027	5,8 %
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} juin 2027	5,5 %
Gouvernement du Canada	1,50	1 ^{er} juin 2026	5,0 %
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} mai 2027	4,8 %
Gouvernement du Canada	2,00	1 ^{er} juin 2028	4,1 %
Gouvernement du Canada	3,25	1 ^{er} sept. 2028	4,0 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 mars 2028	3,9 %
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} sept. 2026	3,9 %
Province de l'Ontario	3,60	8 mars 2028	3,8 %
Gouvernement du Canada	5,75	1 ^{er} juin 2029	3,7 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,10	15 sept. 2029	3,7 %
Gouvernement du Canada	2,25	1 ^{er} juin 2029	3,5 %
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} mars 2029	3,4 %
Gouvernement du Canada	4,50	1 ^{er} févr. 2026	3,3 %
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} mai 2026	2,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,25	15 déc. 2025	2,5 %
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} mars 2027	2,5 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 déc. 2028	2,1 %
Alectra Inc.	2,49	17 mai 2027	2,1 %
Banque Royale du Canada	1,83	31 juill. 2028	2,0 %
Banque Nationale du Canada	5,22	14 juin 2028	2,0 %
Banque de Montréal	4,42	17 juill. 2029	2,0 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,90	15 sept. 2026	1,7 %
Province de la Colombie-Britannique	5,70	18 juin 2029	1,6 %
25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime			96,8 %

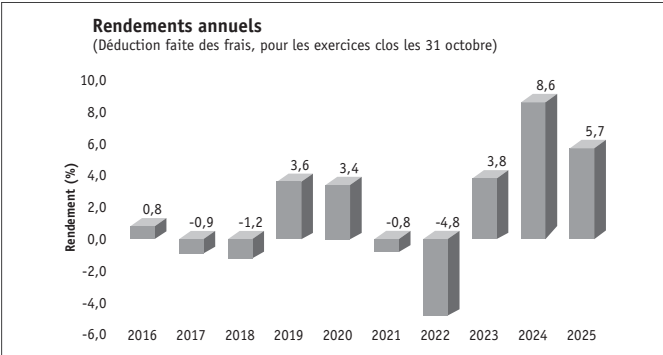
Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés sur le rendement de placement réalisé sur le total du fonds de placement du Régime. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les charges totales engagées par le Régime, dont les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille, les frais au titre de la rémunération de fiduciaire et des droits de garde et les honoraires du comité d'examen indépendant, ont été déduites, et seuls les rendements nets sont présentés pour

chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-dessous indique le rendement annuel du total du fonds de placement du Régime pour chacun des dix derniers exercices compris dans la période close le 31 octobre 2025. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement compris dans le total du fonds de placement du Régime, effectué le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

L'indice de référence du Régime est composé des indices suivants selon les pondérations en vigueur au 1^{er} avril 2021 :

- 85 % Indice obligataire à court terme FTSE Canada
- 15 % Indice MSCI All Country World ex Canada

L'indice obligataire à court terme FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de première qualité du Canada et comprend des obligations gouvernementales et de sociétés dont l'échéance se situe entre un an et cinq ans.

L'indice MSCI ACWI, le principal indice d'actions mondiales de MSCI, est conçu pour représenter le rendement de l'ensemble du bassin d'occasions relatif aux actions à forte et moyenne capitalisation dans 23 marchés développés et 27 marchés émergents.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels en pourcentage du total du fonds de placement du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2025.

	Périodes			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement net du Régime*	5,7	6,0	2,4	1,8
Rendement de l'indice de référence	7,6	7,7	3,5	2,8
Indice obligataire à court terme FTSE Canada	4,9	5,1	2,0	2,1

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges du Régime se sont établis à 1,3 % pour chaque période.

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne individuel (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise d'Épargne C.S.T. inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les méthodes comptables significatives qui, selon la direction, sont appropriées pour le Régime sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



Peter Lewis
Président et chef de la direction

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2025



Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA
Chef des finances et de l'exploitation

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2025 et 2024, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 16 décembre 2025
Toronto (Ontario)

États de la situation financière

Au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	360 \$	375 \$
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire I)	11 658	10 977
Produits à recevoir et autres débiteurs	615	629
Subventions gouvernementales à recevoir	9	11
	12 642	11 992
Passif		
Créditeurs et charges à payer	179	151
	179	151
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	12 463 \$	11 841 \$
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	1 895	1 728
Dépôts des souscripteurs (note 7)	5 905	5 815
Subventions gouvernementales	2 794	2 663
Revenu tiré des subventions gouvernementales	1 869	1 635
	12 463 \$	11 841 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Peter Lewis
Administrateur

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Produits		
Intérêts	238 \$	194 \$
Profits (pertes) réalisés à la vente de placements	47	(92)
Variation des profits latents	471	774
Dividendes	32	24
	788	900
Charges		
Frais d'administration (note 3a)	135	120
Frais de gestion de portefeuille	16	14
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	4	3
	155	137
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	633 \$	763 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice	11 841 \$	9 834 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	633	763
Transferts de régimes internes et externes	998	1 294
	1 631	2 057
Encaissements		
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs (note 7)	90	918
Décaissements		
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(74)	(58)
Paievements aux bénéficiaires		
Paievements d'aide aux études	(525)	(441)
Subventions gouvernementales	(456)	(424)
Remboursement de produits	(44)	(45)
Total des paievements aux bénéficiaires	(1 025)	(910)
Encaissements moins décaissements	(1 009)	(50)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	622	2 007
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice	12 463 \$	11 841 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	633 \$	763 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
(Profits) pertes réalisés à la vente de placements	(47)	92
Variation des (profits) latents	(471)	(774)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des produits à recevoir et autres débiteurs	14	(131)
Diminution (augmentation) des subventions gouvernementales à recevoir	2	(6)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	28	5
Achat de placements	(4 489)	(5 992)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	4 326	3 827
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(4)	(2 216)
Activités de financement		
Transferts de régimes internes et externes	998	1 294
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	(74)	(58)
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs <i>(note 7)</i>	90	918
Palements aux bénéficiaires	(1 025)	(910)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(11)	1 244
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15)	(972)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	375	1 347
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	360	375
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	– \$	– \$
Intérêts reçus	252	63

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 66,5 %					
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,25	15 déc. 2025	300	300	292
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,90	15 sept. 2026	200	199	196
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 juin 2027	700	699	652
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 mars 2028	470	472	452
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 déc. 2028	250	250	238
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,10	15 sept. 2029	450	440	438
Gouvernement du Canada	4,50	1 ^{er} févr. 2026	400	402	405
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} mai 2026	350	353	355
Gouvernement du Canada	1,50	1 ^{er} juin 2026	600	596	557
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} août 2026	30	30	30
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} sept. 2026	470	465	439
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} mars 2027	300	296	292
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} mai 2027	575	578	578
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} juin 2027	675	661	641
Gouvernement du Canada	2,00	1 ^{er} juin 2028	500	495	470
Gouvernement du Canada	3,25	1 ^{er} sept. 2028	475	485	484
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} mars 2029	390	408	397
Gouvernement du Canada	2,25	1 ^{er} juin 2029	425	421	412
Gouvernement du Canada	5,75	1 ^{er} juin 2029	400	443	449
				7 993	7 777
Provinciales – 5,5 %					
Province de la Colombie-Britannique	5,70	18 juin 2029	175	193	193
Province de l'Ontario	3,60	8 mars 2028	450	461	458
				654	651
De sociétés – 8,0 %					
Alectra Inc.	2,49	17 mai 2027	250	249	247
Banque de Montréal	4,42	17 juill. 2029	225	235	232
Banque Nationale du Canada	5,22	14 juin 2028	225	238	237
Banque Royale du Canada	1,83	31 juill. 2028	250	244	227
				966	943
Total des placements à revenu fixe – 80,0 %				9 613	9 371

Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Fonds négociés en bourse – 17,0 %			
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF	39	2 045	1 308
Total des actions – 17,0 %		2 045	1 308
Total des placements – 97,0 %		11 658	10 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 3,0 %		360	360
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %		12 018	11 039

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé

Aux 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des conventions, des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé du Régime d'épargne individuel.

N ^{bre} de conventions à l'ouverture	Rentrées de conventions	Sorties de conventions	N ^{bre} de conventions à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Revenu cumulé
3 357	382	402	3 337	5 905 \$	1 895 \$

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2025	2024
Paiements nets des souscripteurs ¹	589 \$	570 \$
Transferts de capital interrégimes	1 205	1 953
Remboursement du capital	(1 704)	(1 605)
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs	90	918
Solde au début de l'exercice	5 815	4 897
Solde à la fin de l'exercice	5 905 \$	5 815 \$

1. Déduction faite des frais de souscription perçus de 5 \$ (2024 – 8 \$).

Notes annexes

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime d'épargne individuel » ou le « Régime ») est un régime d'épargne-études autogéré qui a été établi le 1^{er} octobre 1999. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des paiements de frais de souscription sont prélevés sur la cotisation initiale versée par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur en totalité ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible. Les paiements d'aide aux études (« PAE ») versés à un bénéficiaire du Régime sont déterminés par le souscripteur et sont payés à même le revenu réalisé sur le capital du souscripteur.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCÉE »), le Bon d'études canadien (le « BEC »), l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») et la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« BCTESG ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions de souscripteurs, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Méthodes comptables significatives

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 16 décembre 2025.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend sans les modifier bon nombre des dispositions d'IAS 1, en plus d'ajouter de nouvelles dispositions, y compris les catégories spécifiées et les sous-totaux définis dans l'état du résultat global.

IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et l'application anticipée est permise.

Le Régime évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

d) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Instruments financiers (suite)

- i) Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.
- ii) Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- iii) Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

e) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 8 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

f) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu

fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

g) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Des frais de souscription sont exigés et font partie de la cotisation initiale en vertu de chaque convention. Les frais de souscription perçus au cours de la période de présentation de l'information financière sont versés à Épargne CST. Les frais de tenue de compte sont payés annuellement à la Fondation à même les dépôts de ces souscripteurs et sont comptabilisés sur la durée de l'exercice.

h) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

j) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

k) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 3. Transactions entre parties liées (suite)

a) Distribution et administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement et de courtier de régimes de bourses d'études, la responsabilité d'administrer et de distribuer le Régime. Les conventions sont renouvelables annuellement le 1^{er} novembre. Des frais d'administration annuels correspondant à 1 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, un montant de 135 \$ a été comptabilisé à titre de frais d'administration (2024 – 120 \$). Les frais d'administration inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2025 s'élevaient à 11 \$ (2024 – 10 \$).

Les frais de souscription versés par les souscripteurs à même leurs cotisations initiales sont versés à Épargne CST à titre de rémunération pour la vente et la distribution de régimes d'épargne.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, un montant de 5 \$ a été versé à Épargne CST à même les frais de souscription perçus (2024 – 8 \$). Les montants connexes inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2025 s'élevaient à néant (2024 – néant).

b) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 2 \$ (2024 – 2 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Aucun montant payable à Épargne CST n'était inclus dans les Créditeurs et charges à payer aux 31 octobre 2025 et 2024 relativement à ces charges.

c) Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Épargne CST a nommé Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. »), une entité sous contrôle commun avec Épargne CST, à titre de gestionnaire de placement pour les comptes de placement du Régime. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 11 681 \$ au 31 octobre 2025 (2024 – 11 080 \$).

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 14 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services (2024 – 12 \$). Les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 1 \$ à payer à Gestion d'actifs C.S.T. au 31 octobre 2025 relativement à ces charges (2024 – 1 \$).

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la durée, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt (suite)

trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	31 oct. 2025	31 oct. 2024
Moins de 1 an	22 %	35 %
De 1 an à 3 ans	41 %	25 %
De 3 à 5 ans	20 %	24 %
Total des titres de créance	83 %	84 %

Au 31 octobre 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 12 018 \$ (2024 – 11 352 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 182 \$ (2024 – 305 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 182 \$ (2024 – 305 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB, qui représentent 17 % (2024 – 16 %) du total du fonds de placement au 31 octobre 2025.

Au 31 octobre 2025, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 20 \$ (2024 – 18 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	31 octobre 2025		31 octobre 2024	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	67 %	7 994 \$	70 %	7 934 \$
AA/AA (élevée)/AA (faible)	11 %	1 371	11 %	1 270
A/A (élevée)/A (faible)	2 %	248	0 %	–
Non noté à court terme	3 %	360	3 %	375
Total des titres de créance	83 %	9 973 \$	84 %	9 579 \$

Morningstar DBRS a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des FNB étrangers qui représentent 17 % (2024 – 16 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 20 \$ (2024 – 18 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Remboursement des frais de souscription

Si la convention d'un souscripteur est transférée depuis le Régime Avantage CST^{MC}, le souscripteur peut avoir droit à un remboursement partiel des frais de souscription payés au titre du Régime Avantage CST^{MC}. Le pourcentage des frais de souscription à rembourser dépend de la période pendant laquelle la convention du souscripteur se rapportait au Régime Avantage CST^{MC} et il se situe entre 0 % et 25 % du total des frais de souscription payés. Le remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») est versé aux bénéficiaires admissibles dans une proportion correspondant au montant du retrait des PAE. Le montant total remboursé pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 était de 29 \$ (2024 – 29 \$).

Note 8. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i) Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii) Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii) Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2025				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	9 613 \$	– \$	9 613 \$
FNB et titres de capitaux propres	2 045	–	–	2 045
Total des placements, à la juste valeur	2 045 \$	9 613 \$	– \$	11 658 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	9 204 \$	– \$	9 204 \$
FNB et titres de capitaux propres	1 773	–	–	1 773
Total des placements, à la juste valeur	1 773 \$	9 204 \$	– \$	10 977 \$

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1 877 333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Épargne C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.epargnecst.ca

